



Madame, Monsieur, Chers parents

Vous avez fait le choix d'une première inscription à l'Ecole Francophone Antoine de Saint-Exupéry de Kigali et nous vous en remercions.

Vous souhaitez que votre enfant ou vos enfants rejoignent le système éducatif français, qu'ils bénéficient d'un enseignement de qualité francophone et plurilingue (Anglais/Kinyarwanda/Espagnol), d'un enseignement homologué par le Ministère Français de l'Education Nationale et de la Jeunesse et enfin qu'ils rejoignent le réseau des établissements conventionnés avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) alors, l'EFASE est pour vos enfants !

Nous vous informons que la campagne d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est officiellement ouverte à partir du **Mercredi 3 avril 2024 et sera clôturée le 31 mai 2024 dans sa première phase. Le délai est de rigueur pour permettre la mise en place de la nouvelle année scolaire.**

Une seconde phase d'inscription sera rouverte le 23 août si l'établissement dispose de places disponibles.

**Les conditions d'entrée à l'EFASE sont les suivantes :**

**1) Pour les élèves ressortissants français :**

- En provenance d'un établissement de France, public ou privé sous contrat : les familles doivent fournir les documents justifiant l'inscription de leur enfant dans l'établissement précédent, l'exeat et les bulletins de résultats obtenus,
- En provenance d'un établissement homologué du réseau AEFE : les familles doivent fournir les documents justifiant l'inscription de leur enfant dans l'établissement précédent, l'exeat ou certificat de radiation et les bulletins de résultats obtenus,
- En provenance de tout établissement d'un système éducatif non homologué par le Ministère Français de l'Education Nationale et de la Jeunesse : les enfants se présentent à un test d'entrée pour évaluer leur niveau scolaire et valider leur inscription. La demande d'inscription doit être visée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

**2) Pour les élèves ressortissants rwandais ou des pays tiers :**



- En provenance d'un établissement public ou privé sous contrat de France : les familles doivent fournir les documents justifiant l'inscription de leur enfant dans l'établissement précédent, l'exeat et les bulletins de résultats obtenus,
- En provenance d'un établissement homologué du réseau AEFE : les familles doivent fournir les documents justifiant l'inscription de leur enfant dans l'établissement précédent, l'exeat ou certificat de radiation et les bulletins de résultats obtenus,
- En provenance de tout établissement du Rwanda ou de tout autre pays ayant un système éducatif non homologué par le Ministère Français de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse : les enfants se présentent à un test d'entrée pour évaluer leur niveau scolaire et valider leur inscription.

Les élèves en provenance de tout type de système éducatif non-homologué doivent se présenter à un test d'évaluation à partir du niveau CP (enfant atteignant 6 ans avant le 31 décembre 2024) jusqu'en Première Générale. Les tests d'entrée sont organisés par niveau, après l'inscription, au mois de juin. Les élèves sont convoqués.

Dans tous les cas, des frais de dossier de 50 000 RWF sont exigés à l'inscription et non remboursables quels que soient les résultats au test et si l'inscription n'est pas effective.

Pour les inscriptions de la Petite Section à la Grande Section (MATERNELLE), aucun test d'évaluation n'est organisé.

**Pour être inscrit en Petite Section à la rentrée 2024, les enfants doivent remplir les conditions suivantes :**

- **Avoir atteint trois ans révolu le 31 décembre 2024 soit être né avant le 31 décembre 2021,**
- **Être propre (ne pas porter de couche et être en capacité de se rendre aux toilettes).**

### **Procédure pour l'inscription :**

Rendez-vous sur la plateforme EDUKA : lien sur le site de l'EFASE ou <https://efase.eduka.school>  
Vous serez guidés tout au long de la procédure et vous pouvez retrouver le guide EDUKA sur le site de l'EFASE.

1<sup>ère</sup> étape : création d'un compte parent

2<sup>ème</sup> étape : création d'un compte enfant

3<sup>ème</sup> étape : renseigner les informations

**La demande d'inscription ne sera validée que si le dossier EDUKA est totalement renseigné et le paiement demandé effectué.**